

La Sentinelle

et **Le Courrier Jurassien** réunis

Journal économique et social

Organe du parti ouvrier suisse

PARAISSANT À LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

XIII^{me} Année de LA SENTINELLE

VII^{me} Année du COURRIER JURASSIEN

ABONNEMENTS:
Un an: Fr. 5 Six mois: Fr. 2.50
Trois mois: Fr. 1.25

Administration:
G. NAINÉ, Rue de la Serre 35^a
La Chaux-de-Fonds

ANNONCES: 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces au-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois

Demandez à vos épiciers la chicorée **Moka des familles** la seule garantie pure racine de chicorée **E. Nicollet & Cie, fabricants, à Genève**

Maisons recommandées

S. BRUNSCHWYLER, Serre 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin.
Devis gratuit sur demande

Serre 35 a **Cercle Ouvrier** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

Excellents Vins

Bière de la Brasserie Ulrich

Téléphone

Jean WEBER, 4, Rue Fritz Courvoisier, 4

LA CHAUX-DE-FONDS

Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Farines
Sons & Avoines, gros & détail

LEHMANN Frères, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

Lainages Au Gagne Petit Soirées

6, Rue du Stand, E. MEYER & Cie, Rue du Stand, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Sons, Avoines. Mercerie, Laines et Cotons.

JULES VERTHIER Rue Neuve 10
Grand choix de

CHAPELLEBIE en tous genres. — Toujours grand assortiment de CRAVATES.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile

Atelier spécial pour Vêtements sur mesure

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants
Rue Léopold-Robert 40, Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète ULRICH Frères
Bière, façon Munich Pilsen, en fûts et en bouteilles.

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres

Pharmacie Centrale

Charles Béguin Rue Léopold-Robert, 16
LA CHAUX-DE-FONDS

Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités — Eaux minérales. — Articles de pansements.

KOCHER & Cie, La CHAUX-DE-FONDS
L.-Robert, 16

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

Vie — Accidents — Incendie

Gérance d'Immeubles — Téléph. 457

La neutralité en matière religieuse

C'est une notion assez difficile à faire pénétrer dans les mœurs que celle de cette neutralité, sans doute parce qu'elle est basée au fond sur le respect des opinions religieuses d'autrui et que nous sommes encore bien loin de pratiquer ce respect chez nous.

A propos d'un article paru dans la *Sentinelle* du 20 septembre, dans lequel un de nos collaborateurs invite les chrétiens à se ranger sous notre drapeau, des camarades sont venus me trouver et m'ont dit: Ah ça! aurions-nous donc, des velléités de tourner nous aussi au socialisme-chré-

tien et de faire à notre tour ce que nous reprochons à d'autres? prenons garde de nous engager dans cette voie.

Nous en sommes loin; et nous devons nous expliquer.

Le socialisme déclare la religion chose privée et ne s'en préoccupe pas. Il réclame une transformation générale de la société qui émancipera les salariés, c'est-à-dire la majorité du genre humain et il convie à cette tâche tous les hommes de bonne volonté qu'ils soient catholiques, protestants, mahométans, bouddhistes ou athés. Il leur dit, ouvrez vos cerveaux à l'intelligence des phénomènes économiques qui nous régissent et vos cœurs aux injustices que ces phénomènes portent en eux et travaillons ensemble à la grande œuvre de transformation apprenant dans cette lutte côte à côte à respecter toutes nos convictions intimes.

Le socialisme doit donc tenir ce langage aussi bien aux chrétiens qu'à d'autres, mais il ne saurait devenir chrétien pour autant, pas plus que juif ou mahométan lorsqu'il s'adresse à des adeptes de la religion de Moïse ou de Mahomet. Car qu'advierait-il si par exemple nous proclamions le socialisme chrétien? Mais c'est que précisément nous manquerions de respect que nous devons aux convictions de tous nos camarades; en nous proclamant socialistes-chrétiens nous offenserions tous ceux d'entre nous qui ne le sont pas et les obligerions à se séparer de nous. De même qu'en déclarant le socialisme athé nous éloignerions nos camarades chrétiens. C'est donc au nom même du respect de la pensée d'autrui que nous devons demeurer neutres en matière religieuse.

Mais, va-t-on me dire, si vous êtes neutres en cette matière, d'où vient que vous attaquez si violemment certaines castes religieuses, que vous mangiez du prêtre ou du pasteur à journée faite?

Ceci encore déroule du même principe. Cette neutralité que nous nous efforçons d'observer, nous la réclamons aussi des autres. Certaines personnes religieuses, spécialement les membres du clergé, éprouvent, par suite de leur éducation, un besoin irrésistible de violer constamment cette neutralité. Nous tentons constamment aussi de les en empêcher.

Ainsi, cela découle-t-il d'un esprit de tolérance, de fonder et de développer des syndicats catholiques, d'où, les non-catholiques sont nécessairement exclus; d'élaborer des lois sur le repos des employés et d'y introduire des clauses qui sont des privilèges pour quelques églises; de puiser dans la poche de tous les contribuables pour les frais du culte de quelques-uns; d'entretenir à frais communs des lieux de réunion d'où les orateurs profanes sont exclus? — Non évidemment; nous devons donc combattre les gens étroits qui préconisent de telles mesures, avec d'autant plus d'énergies qu'elles sont plus néfastes à l'ordre que nous voulons créer, car dans la société socialiste on n'exigera de personne d'être ou athé, ou catholique, ou protestant, ou bouddhiste, on ne réclamera que la bonne volonté et la sincérité de tous. Chacun puisera son inspiration au dieu qui lui plaira. Ce sera véritablement le règne de la libre-pensée.

C. NAINÉ.

Extrait d'une conférence

de M. le pasteur Probst, à Horgen

Il nous faut avouer que dans notre peuple du moins, c'est grâce aux efforts persévérants et infatigables des socialistes que nous avons obtenu, au point de vue législatif, bien des progrès dont les chrétiens doivent se réjouir. La loi sur les fa-

briques n'est-elle pas un bien pour le peuple suisse? Est-ce que l'assurance contre les accidents, la loi sur la protection des ouvrières, l'assurance obligatoire contre la maladie, etc., ne sont pas des choses que nous devons approuver avec reconnaissance, en nous plaçant au point de vue chrétien? Est-ce que l'assurance contre le chômage, cette assurance issue des crises industrielles n'est pas un postulat de la prévoyance chrétienne à l'égard des frères de la famille suisse? Est-ce que les soins médicaux gratuits, l'assurance contre la vieillesse ne sont pas des bienfaits que nous devrions créer au nom de Jésus-Christ, puisqu'il y a des centaines de mille êtres qui ne peuvent malgré toute leur moralité épargner quelque chose en dehors des besoins de l'entretien du ménage?

Maintenant nous vous demandons:

D'où sont venus ces idées, ces lois, ce mouvement législatif?

De l'Etat?

De l'Eglise chrétienne?

Des classes possédantes?

Des fabricants et des gros industriels?

Jamais de la vie!

Ces bienfaits il a fallu les arracher à tous ceux désignés ci-dessus. Ce sont ces méchants socialistes qui, poussés par la misère, ont mis en vedette ces rénovations, soit par des menaces soit en faisant de l'agitation.

Mais nous, l'Eglise et ses représentants, nous avons perdu la confiance des petits et des opprimés parce que nous ne leur avons pas aidé.

Nous avons même discrédité l'Eglise auprès des riches, parce qu'ils sentent très bien que nous aurions dû leur parler et agir tout autrement, si nous avions voulu pratiquer sérieusement les prescriptions de l'Évangile.

Loyauté gouvernementale

Du moment où nous allons subir sans révolte une augmentation des droits de douane, il est bon de rappeler une des iniquités les plus graves auxquelles nous sommes soumis.

On ne sait pas assez dans le grand public que notre administration fédérale est unique en son genre pour savoir tirer la carotte.

Vous croyez par exemple que puisque le tarif d'usage prévoit un droit d'entrée, supposons de 20 fr. le quintal, pour une durée, c'est bien vingt francs que l'importateur paye. Ah bien oui! si vous croyez qu'on s'en contente à Berne! Avec quoi paierait-on les grandes manœuvres, les fusils, les panaches? vingt francs, allons donc, c'est 25 ou 30 francs que nous voulons que cet article produise.

Vous et moi serions trop niais pour inventer un truc, mais nos fonctionnaires fédéraux ont un fond inépuisable d'ingéniosité et ils n'ont rien trouvé de mieux que de peser les marchandises avec leur emballage et de faire payer les droits sur le poids brut, or il arrive souvent que l'emballage pèse plus, bien plus, que la marchandise elle-même; vous voyez d'ici le profit et comment avec un tarif très bas, on peut percevoir des droits très élevés, c'est simple, mais il fallait le trouver.

Mais me direz-vous: nous avons nos entrepôts fédéraux, nous pourrions y faire expédier nos marchandises, les y déballer et les présenter ainsi en douane au poids net.

Naïfs!!! je vous le dis, vous ne connaissez pas notre bonne administration: Oui vous pouvez présenter vos marchandises au poids net, mais alors si vous en avez 100 hg. le douanier calculera les droits sur 120 kg., en vertu d'une tare

Ouvriers, si vous voulez de bonnes chaussures adressez-vous chez Mme Vve BAUMANN, Balance 4.

additionnelle les marchandises sont majorées d'un 0/0 qui varie suivant les articles.

Vous présentez 100 kg., mais pour la douane il y en a 120 ou 110, suivant le cas. — Mais je vous dis que j'ai 100 kg. de marchandises. — Non, monsieur, chez nous cent ne vaut pas cent, et puis, c'est ainsi, si vous n'êtes pas content allez vous...

Vous croyez que c'est tout? Erreur! vous ne savez pas encore ce que c'est que le poids net; les ordonnances du Conseil fédéral vont vous l'apprendre, je cite textuellement:

« Afin de prévenir toute interprétation erronée, le sens du terme de *poids net* est précisé comme suit:

1. Lors de l'acquiescement de marchandises qui ont été dépouillées de leur emballage extérieur, l'emballage immédiat doit, dans tous les cas, être considéré comme faisant partie du poids net.

2. On entend par « emballage immédiat » le contenant immédiatement en contact avec la marchandise; c'est-à-dire, par exemple pour les liquides, les drogues, les produits pharmaceutiques, les comestibles fins, etc.: les récipients de tout genre, tels que bouteilles, flacons, bocaux, pots, etc., en verre, argile, porcelaine, etc., ainsi que les récipients et boîtes en tôle de tout genre et de toute grandeur, les boîtes de tout genre (pour pilules, etc.)

3. Pour les articles de mode, les chapeaux de dames, les articles confectionnés, etc., le poids de l'emballage immédiat (boîtes en carton, en bois, etc.) fait partie du poids net; si ces boîtes, etc., sont contenues dans un second emballage ou dans plusieurs emballages, ce ou ces emballages extérieurs doivent seuls être acquittés suivant la matière et le conditionnement, etc., etc. »

Qu'en dites vous? Cet emballage immédiat qui doit dans tous les cas être compris comme faisant partie du poids net n'est-ce pas délicieux, carton, bois, verre, argile et tôle compris comme poids net avec tare additionnelle pour compenser l'emballage extérieur.

C'est unique au monde, c'est monstrueux, c'est plus, c'est immoral, c'est hypocrisie érigée en système de gouvernement, on n'ose pas nous faire avaler un tarif élevé ou fixe, un tarif bas et on lui fait suer le double de ce qu'il devrait produire.

Quand aurons-nous donc à Berne des représentants qui osent dénoncer au pays de tels procédés et jeter à la face du Gouvernement le mot d'hypocrite qui lui convient. MERCURE.

La guerre tarde trop

Veillons à ne pas gâter le tempéramment de nos officiers

Du pas où nous y allons avec notre paix armée, il se pourrait que dans un siècle nous ayons dépensé quelques milliards de francs sans avoir pu seulement saigner un lapin. Cette attente perpétuelle d'un événement qui n'arrive jamais et sur lequel on a tendu toutes les énergies finit par impatienter nos officiers.

Dressés pour le carnage, ils ont soif de sang versé. L'un d'entre eux, M. le major Egli, l'autre jour n'y tenant plus n'a pas trouvé mieux que de décharger un fusil à bout portant dans l'aisselle d'un de ses soldats, nommé Gerber. La blessure du malheureux s'est envenimée, disent les journaux, et son état inspire de sérieuses inquiétudes. Comme de juste la chose s'est passée sur cette place d'armes de Berne où il y a peu de temps des officiers exerçaient leurs soldats à la répression des grèves.

Ce major Egli doit être un admirable tempéramment de soldat et je ne m'étonne point du tout que les autorités militaires ne l'aient pas encore déplacé pour ses actes de brutalité, qui sont paraît-il fréquents. C'est une crainte qu'on éprouve dans toutes les armées de réprimer trop sévèrement ces manifestations de l'esprit militaire. On a des trésors de mansuétude pour tout ce qui chez le soldat, surtout chez l'officier, ressemble à un acte de cruauté. Car le jour où l'on ramènerait l'homme de guerre à des sentiments humains il cesserait d'être soldat et jetterait ses armes. Partout l'autorité militaire doit donc punir avec douceur les actes de violence des officiers pour ne pas agir à contre-sens de l'éducation qu'elle leur donne.

Chaque fois qu'il se répète, ce mode de procéder de l'autorité militaire me rappelle un petit fait sans importance dont je fus témoin et qui en est en quelque sorte l'illustration:

Un de mes amis possédait un magnifique chien de chasse qui faisait l'admiration des connaisseurs. Les lièvres ne savaient ni lasser sa force ni tromper sa vigilance, d'un seul coup de dent, à défaut du plomb du chasseur, il leur cassait les

reins. Un jour, accompagné de son maître, le hasard voulut que, devant lui, dans la cour d'une ferme, un pauvre diable de lapin surgit tout à coup, gambadant. Entre un lapin et un lièvre la différence n'est pas grande. Notre chien la trouvait-il trop subtile pour s'y attarder ou l'instinct fut-il trop fort? Je ne sais. D'un bond, puis d'un coup de mâchoire, il fit passer le malheureux lapin de vie à trépas.

La chose on le comprend n'était pas pour plaire au propriétaire de la victime qui, intervenu sur ces entrefaites, saisit l'agresseur par le collier et s'apprêtait à lui administrer une maîtresse correction.

Comme moi, lecteurs, vous l'auriez approuvé, quelques coups de talon de botte paraissent éminemment adéquats à la circonstance. Cependant voyez comme les jugements précipités sont sujets à erreur.

Mon ami qui s'était élancé, retint à temps le paysan, lui criant vivement:

— Je vous en prie, ne frappez pas, je vous paierai plutôt deux ou trois fois le prix du lapin, mais ne frappez pas, vous allez me gâter mon chien.

Et comme l'autre le regardait hésitant...

— Oui, il ne voudra plus chasser si vous le battez, il perdra toute valeur.

Le paysan lâcha prise et comprit qu'en somme il allait punir un innocent. Dressé depuis tout jeune à courir et à mordre, ce chien avait fait son métier. Le corriger eut été contrecarrer l'instinct et détruire l'éducation péniblement faite. La chose se régla donc à l'amiable.

Dans notre société les militaires sont les bêtes aux solides mâchoires, dressés et armés pour poursuivre et pour tuer. Nous, les pékins, nous sommes les malheureux lapins et nos camarades au-delà des frontières sont les lièvres.

Or, comme le chien dont j'ai parlé, ces messieurs prennent facilement du lapin pour du lièvre. Dame! il faut bien, il y a si longtemps que nous n'avons plus de guerres internationales.

C'est donc sur nous qu'ils exercent leur mâchoire à propos de tout et de rien. A propos d'une grève, d'un bouton mal essuyé à un habit, d'une broche mal placée dans un fusil, d'un article de journal qui égaie le peuple des lapins à leurs dépens, etc., etc.

Nous ne saurions pour autant les blâmer, encore moins les punir, car ils perdraient l'habitude de mordre et le jour où il s'agirait de chasser le lièvre, ces messieurs auraient la main trop molle pour presser la gâchette d'un fusil et pour égorger.

Quand donc ils nous envoient des coups de fusil dans l'aisselle, remercions-les, car nous puisons dans cette expérience un peu douloureuse l'assurance de notre sécurité. C'est un gage que les molosses dressés dans nos casernes ne s'abâtardissent point. Nous pouvons continuer à dormir en paix, gardons-nous surtout de réprimer leurs superbes élans de férocité.

Le pioupiou Gerber au fond de son lit d'hôpital doit éprouver un profond sentiment de quiétude à savoir maintenant que les siens et lui sont protégés contre l'étranger par un homme aussi déterminé que M. le major Egli. C. NAINE.

Autour de la pourpre

Chacun a encore à la mémoire la grève de Belgique faite pour l'obtention du suffrage universel, cette revendication si légitime du Peuple belge. Au lieu de le lui octroyer, on lui a donné du plomb.

Cette réponse, en d'autres termes, équivaut à ceci: « J'ai le pouvoir, je prétends en user tout à mon gré en tout et partout sans souci d'aucune justice. »

Que leur morale est belle à tous ces tyrans du XX^e siècle, juchés sur l'or qu'ils ont volé au Peuple, duquel ils ne veulent rien entendre aujourd'hui; l'histoire pourra enregistrer la plus ignoble, la plus honteuse des scélératesses commises au nom de la chrétienté catholique.

Que dire d'un monarque catholique, comme se targue de l'être le roi des Belges, qui pousse la cruauté et la canaillerie, jusqu'à refuser à sa propre fille d'aller rendre un dernier devoir filial à sa pauvre mère piète à rendre le dernier soupir? Un voyou, un dépravé, quel qu'il fut, n'aurait jamais eu le cœur d'en faire autant. Et il faut que tout un peuple rampe devant un vampire pareil!

Je suis certain aussi qu'il n'y a aucun forçat qui ait autant fait pleurer les siens que ce monarque cruel n'a fait pleurer sa fille.

Et vous, camarades belges, vous le savez, votre monarque n'est rien moins qu'un misérable qui se met du côté de la religion pour mieux opérer ses canailleries, ajoutons encore à cela que pour être roi en vivant non seulement de la sueur de vos

travaux, ce fripon n'est qu'un vulgaire mendiant en ce sens que pour pouvoir vous faire servir du plomb quand vous demandez du pain et le droit de vote, il ne se fait aucun scrupule d'accepter chaque année 500,000 fr. de la France et autant de la Russie, ce qui lui fait un million, et c'est cet homme-là qui te tient dans ses griffes, pauvre Peuple belge, quand mettras-tu au rancart ces sangsues du Peuple travailleur? Au moment, où l'arme en main, tu auras pu chasser ces tyrans de chez toi, tu auras conquis, Peuple belge, l'indépendance, la liberté et le bien-être dont tu as droit depuis longtemps, c'est le vœu suprême des socialistes du monde entier.

ANANKA.

La lettre de M. Alexandre Perrochet

Pour justifier la conduite du Département de l'Instruction publique, M. Alexandre Perrochet écrit à la *Suisse libérale*, du 1^{er} octobre, une lettre destinée à innocenter M. Quartier et consorts, dans l'affaire Elzingre. Mais, comme cette lettre n'avance aucun fait probant, la *Suisse libérale* ne la prend pas au sérieux. Elle déclare que « M. Perrochet est un officieux du Département de l'Instruction publique, qu'il est tout particulièrement bien placé pour juger que tout y va pour le mieux. »

C'est ma foi bien vrai, jugez plutôt lecteurs, et dites s'il est permis dans une démocratie, où l'égalité est prônée, qu'un seul citoyen cumule autant de fonctions que M. Alexandre Perrochet.

M. Alexandre Perrochet est Directeur des trois sections du Gymnase cantonal et école normale à Neuchâtel, (pour cela il touche un traitement qui suffirait largement à faire vivre un homme avec une nombreuse famille), mais en outre, M. Perrochet est professeur au Gymnase, et il enseigne l'hébreu aux futurs étudiants en théologie des deux églises du pays. A côté de cela M. Perrochet est professeur de théologie à l'académie où il enseigne également l'hébreu, puis l'exégèse et la critique de l'Ancien testament.

Mais ce n'est pas tout, M. Perrochet est professeur à la faculté des lettres, où il donne un cours de linguistique, il donne également des leçons aux élèves de l'Ecole normale cantonale.

Vous voyez que M. Perrochet a des raisons dorées d'aimer un Département de l'Instruction publique si bienveillant, lui permettant un si lucratif cumul.

Mais allons jusqu'au bout. M. Perrochet est membre et même 1^{er} vice-président de la Commission consultative pour l'enseignement primaire, membre de la Commission des examens en obtention des brevets d'instituteurs et institutrices, membre de la Commission consultative pour l'enseignement supérieur, membre et même assesseur de la Commission scolaire de Neuchâtel.

En notre temps de crises industrielles fréquentes, de chômage, de renchérissement de la vie, en notre temps où le paysan, le vigneron ne peuvent plus nouer les deux bouts pas plus que l'ouvrier, en notre temps où l'on établit des incompatibilités pour les petits, est-il admissible, est-il juste que des fonctions publiques soient accumulées à un tel point, sur une même tête, de façon à lui accorder un gain qui ferait vivre trois à quatre familles bourgeoises et au moins dix familles ouvrières?

La personnalité de M. Perrochet nous est parfaitement indifférente, mais ces constatations étaient nécessaires pour comprendre l'empressement mis par M. le Directeur du Gymnase à défendre le Département de l'Instruction publique. C'est de l'intérêt bien entendu! Justicier.

La « Suisse libérale » et la Franc-Maçonnerie

Dans un article, publié samedi 27 septembre, et intitulé, un *manuel d'histoire et une histoire de manuel*, la *Suisse libérale* révèle des actes à la charge de francs-maçons qui, s'ils sont authentiques, sont d'une certaine gravité. Comme il s'agit d'un débat où M. le professeur Elzingre de Neuchâtel est en cause, celui-ci dira sans doute comment les francs-maçons se sont moqués de lui, ou, si ce n'est pas vrai, il sera obligé de démentir les dires de la *Suisse libérale*. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas, nous socialistes, nous désintéresser de la question soulevée.

Depuis quelque temps la Franc-maçonnerie attire l'attention dans notre canton, voici bientôt les élections au Conseil national, ouvrons les yeux, ouvriers et prolétaires, et sans nous emballer pour ou contre les francs-maçons, demandons, exigeons toujours que la lumière soit faite

sur toute chose et sur tout homme, qu'il soit au haut de l'échelle ou au bas.

Que tout vienne au grand jour, c'est une nécessité dans une démocratie digne de ce nom!
Franparleur.

Chroniques Neuchâteloises

Cycle wagnérien. — Le public se souvient certainement du vif intérêt qu'avait éveillé l'hiver dernier la conférence donnée par MM. Ed. Beaujon et Ad. Veuve sur les éléments essentiels de l'art wagnérien — et aussi le concert wagnérien qui avait eu lieu la même semaine.

Ces faits ont engagé M. Beaujon à faire un pas de plus dans la voie où il s'était engagé, et à tenter de présenter cet hiver à nos amateurs l'exposé commenté et illustré des trois premières œuvres caractéristiques du maître, le *Vaisseau Fantôme*, *Tannhäuser* et *Lohengrin*. Et il a pensé que si les illustrations, les citations musicales des passages d'orchestre et de cœur pouvaient continuer à être données au piano, l'intérêt gagnerait à ce que les parties de ténor léger et de soprano fussent données au violon, celles de basse, de baryton et de ténor héroïque au violoncelle. Avec ces éléments là, le public aurait tout au moins un reflet du coloris de l'œuvre originale, et leur combinaison permettrait d'offrir des extraits de duos d'ensemble.

Et M. Beaujon a réussi cette année à obtenir dans notre ville les concours qu'il a cherchés.

Le piano est tenu par Mme Lambert-Gentil, professeur; le violoncelle par M. Vuilleumier, professeur, et enfin le violon par M. Max Hausmann, un amateur des plus cultivés.

Cette entreprise artistique ne passera donc pas inaperçue.

Les séances auront lieu à l'Amphithéâtre les lundis 13, 20 et 27 Octobre. Pour les détails voir aux annonces.

La Commission du Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds se réunira vendredi, 10 octobre, à 8 3/4 heures du soir, au Cercle ouvrier. Le présent avis tient lieu de convocation.
Le Comité.

L'hypothèse Dieu. — Nous recevons de M. G. Godet, professeur, à Neuchâtel, sous forme de brochure une lettre ouverte à M. Sébastien Faure, dans laquelle, d'une façon presque toujours claire, il expose les arguments en faveur de l'hypothèse Dieu.

Ces arguments nous paraissent fort bons pour la plupart; ils nous démontrent que la croyance à l'existence d'une intelligence et d'une volonté supérieures est tout aussi raisonnable que la croyance à leur non existence.

Mais ce que M. Godet n'a pas essayé de réfuter, c'est que cette croyance en Dieu, exploitée comme elle a été et comme elle l'est encore par les clergés et les églises, a été et reste la source de presque tous les préjugés, la gardienne d'une foule d'erreurs, la cause d'un affaiblissement de la personnalité; qu'elle fait des résignés, autrement dit des esclaves.

M. Godet ne réfute donc M. Faure que sur un point. Nous regrettons qu'il ne parle pas des autres affirmations de M. Faure qui sont pour nous les plus intéressantes.
C. N.

Un nouveau journal. — Nous apprenons de source autorisée qu'un nouveau journal verra prochainement le jour dans notre localité. Son but sera la propagation de la libre-pensée et des idées sociales avancées. Ce qu'on nous dit des futurs collaborateurs de ce nouvel organe lui assurera une fort bonne place dans la presse.

Chroniques Bernoises

Grand Conseil. — Les membres du Grand Conseil, n'ayant pu terminer leurs travaux la première semaine, se sont réajournés comme nous l'avons dit antérieurement, à lundi dernier, 29 septembre.

Les rapports sur l'administration de l'Etat pour 1901, sont à l'ordre du jour comme premier tractandum.

Au chapitre de la direction des cultes, l'ineffable M. Boinay revient à la rescousse pour demander la reconnaissance de l'évêque de Bâle dans le diocèse bernois. C'est toujours ainsi, personne ne demande cela, tous les catholiques sont contents des dispositions actuelles et estiment que leur situation n'est pas négligée, mais M. Boinay, comme du reste tous les chefs ultramontains, veulent maintenir l'agitation pour des choses que le Peuple n'en a cure.

Au rapport des travaux publics, le citoyen Schneeberger demande que la situation des cantonniers des routes de l'Etat soit améliorée, à la Direction de l'Intérieur, notre ami Schneeberger reproche de ne pas user d'assez de protection pour les ouvriers victimes d'accidents dans les entreprises publiques et privées.

Au chapitre des affaires militaires, le citoyen Scherz critique violemment l'attitude du major Egglé qui, dernièrement à Berne, a blessé grièvement une jeune recrue avec son arme, il demande qu'on ne se

tente pas de déplacer ce meurtrier, mais de le punir comme il le mérite.

M. Péquignot, député ultramontain, s'élève au rapport de la Direction de police contre les gendarmes qui font partie d'une société secrète, il dit qu'il est impossible qu'un gendarme soit impartial s'il appartient à une loge, et qu'il ait à faire avec un prévenu admis dans une loge également. M. Joliat, directeur de police, lui répond qu'il n'est jamais parvenu à sa connaissance qu'aucun gendarme n'ait pas fait son service scrupuleusement dans des conditions analogues, d'autre part, il ne se permettra jamais de scruter un gendarme pour savoir ce qu'il fait ou ce qu'il pense en dehors de son service.

Les autres rapports sont adoptés sans discussion.

Il était alors 5 1/2 h., le citoyen Reimann fait observer que le quorum n'est plus suffisant pour délibérer, la séance est ajournée au lendemain à 9 h.

Mardi matin on aborde la question de subvention du Porrentruy-Bonfol.

C'est le chef du département des travaux publics, M. Morgenthaler, qui rapporte; il propose d'allouer 108,000 fr.

La commission d'économie publique, en revanche, a proposé de n'autoriser les avances que jusqu'à concurrence d'une somme de 60,000 fr. Son rapporteur, M. Will, a fort critiqué la tenue des livres de la Compagnie qu'il trouve insuffisants. Il estime qu'avant d'accorder des avances, il faut s'assurer si celles-ci empêcheront la faillite du Porrentruy-Bonfol. Si la faillite est inévitable, il vaut mieux qu'elle se produise maintenant que plus tard.

Au moment de se prononcer, le président du Grand Conseil fait observer que le nombre des députés présents n'est pas suffisant.

L'appel en effet fait constater que 108 députés seulement au lieu de 117 sont présents.

Il faut réajourner au lendemain. Qu'on nous permette de faire remarquer que tous nos députés conservateurs et radicaux brillaient par leur absence, à l'exception de MM. Burrus, Henzelin et Grandjean.

Nous ne comprenons pas bien le désintéressement des députés ajourés en pareille occurrence.

Dernièrement encore, le pieux *Pays* faisait un crime au citoyen Nicol de s'être absenté momentanément de la salle du Grand Conseil pour se rendre chez les maçons et manœuvres en grève, que pensait-il de l'attitude de son grand chef Boinay, qui au lieu d'être présent pour soutenir la cause du P.-B. a préféré se faire... excuser. Drôle de dévouement quand même, on l'avouera.

Deux ou trois motions-interpellations de moindre importance sont encore liquidées, puis la séance est levée et la session close.

Chroniques Jurassiennes

PORRENTUROY. — La crise, la hideuse crise est encore loin de disparaître. Le bureau de contrôle enregistre mensuellement des baisses continues, le bulletin du mois de septembre est le plus bas qu'il y eu depuis le mois de janvier.

Les fabriques qui jusqu'ici avaient eu du travail pour occuper leur personnel, commencent elles aussi à ralentir.

Les ateliers qui occupaient leurs ouvriers deux et trois jours par semaine, diminuent encore le nombre de journées.

C'est la misère et derrière elle toutes ses funestes conséquences.

Et dire qu'on ne veut rien faire pour parer à ce mal envahisseur, les chantiers qui depuis 6 mois devraient être ouverts, sont encore là inertes.

Qu'attend-on bon Dieu!

Vous êtes gorgés de bonnes chères et de vins fins, vous ne vous souciez pas des crève-faim, Messieurs les grands!

Qu'attend-on pour ouvrir ces chantiers, et après ceux-là d'autres, on attend peut-être que les fameux Froté-Westermann aient fini leur travail d'installations électriques, pour leur octroyer encore ces nouveaux travaux.

On n'est pas dans la manche pour rien!

On nous dit que le Comité d'organisation de l'Exposition a fait plus de recettes qu'il n'en faut pour couvrir les frais qu'il a eu.

Si le fait est exact, nous aimons à croire que les 3000 fr. qui ont été mis à sa disposition par la ville de Porrentruy resteront en caisse.

Ils seront mieux employés à l'achat de vêtements, nourriture et bois de chauffage à distribuer officiellement aux nombreux chômeurs dans le besoin.

Sébastien Faure, dont chaque jurassien cause aujourd'hui, a donné une deuxième conférence à St-Imier l'autre jour.

C'est vraiment désolant qu'à Porrentruy nous ne puissions avoir le plaisir d'entendre cet excellent et chaud orateur.

Nous sommes persuadés qu'en faisant venir Sébastien Faure chez nous, les ultramontains, par leur fanatisme et leur sauvagerie, lui feraient le même parti qu'à Le Garrec il y a 2 ans.

L'intolérance et l'abrutissement font cependant bien du tort dans un pays comme le nôtre, qui ne demande qu'à s'instruire.

La Coopération

Il était une fois, à Banksville, en Pensylvanie, quatre-vingts mineurs qui n'étaient pas contents

de l'« économat » institué par la compagnie. Celle-ci protestait qu'elle ne les obligeait point à s'approvisionner aux comptoirs d'épicerie, de boucherie, etc., qu'elle faisait tenir par des femmes de porions. Seulement, elle s'arrangeait pour que nul épicier, boucher, etc., ne vint s'établir dans le village. Et cela ne lui était guère malaisé, attendu que tout le terrain et toutes les maisons lui appartenaient. Ajoutez que Banksville, à cette époque — en 1877 — était isolé assez loin de toute autre agglomération.

Les quatre-vingts mineurs, sur les instances de quelques-uns d'entre eux, venus d'Angleterre tout récemment, trouvèrent sur leur pauvre épargne de quoi payer, par mensualités d'un dixième, chacun une action de dix dollars. Cela leur fit, au bout de dix longs mois, le capital formidable de 800 dollars, ce qui, au change, équivalait à 4000 de nos francs mais ce qui, là-bas, n'offre guère plus de puissance d'achat que 2000 francs.

L'un des quatre-vingts, étant depuis longtemps au service de la compagnie, avait, à force de privations, réussi à devenir propriétaire de la bicoque dont les loyers, suivant un usage très répandu, représentaient des termes d'acquisition. Une des pièces de sa demeure fut solennellement baptisée: magasin de la coopérative. On élut un vendeur, un comptable et un conseil d'administration, et l'on commença à fonctionner.

Impossible à la compagnie d'apporter la moindre entrave. Impossible aussi de disperser les coopérateurs, qui étaient, comme de juste, les ouvriers les meilleurs à tous les égards.

Actuellement, les actionnaires sont au nombre de 211, et la moitié du village, moyennant une souscription de 5 dollars une fois versée par chaque famille, se fournit à la coopérative. C'est à l'aide de la ristourne que l'on rembourse la souscription, qui, naturellement, se trouve vite libérée. La moyenne des affaires est de 8000 dollars par trimestre. Les actionnaires reçoivent un intérêt de 5 0/0 et un dividende variant de 9 à 120/0.

La compagnie a dû fermer, en décembre dernier, son économat. Mais, pour tâcher de se venger, elle a fait venir une nuée de petits détaillants.

Grève des tramways, à Genève

Tous les syndicats de Genève, au nombre d'une cinquantaine, étaient réunis lundi soir pour discuter de la grève générale. Une grande partie de ces syndicats n'ont pu trouver assez de locaux pour tenir leurs réunions, et ces dernières ont dû être renvoyées en partie à hier, mardi soir.

La majorité des assemblées est favorable, dit-on, à la grève générale, ceci dans le but de se solidariser avec les grévistes des tramways qui luttent depuis plus de 8 jours contre des capitalistes américains, appuyés par un bataillon d'infanterie, que le Gouvernement genevois a mis gracieusement à la disposition des affameurs pour briser la résistance des vaillants lutteurs.

Espérons que la grève générale de tous les corps de métiers fera réfléchir la Compagnie des tramways et plus encore le Gouvernement.

Dans sa séance extraordinaire de lundi, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes:

1. De mettre sur pied la 3^e compagnie de carabiniers, bat. n° 2.
2. De mettre de piquet la demie compagnie de guides No 1.
3. De convoquer le Grand Conseil en séance extraordinaire pour aujourd'hui, mercredi, 8 octobre.

Les conchyliologistes ont pu remarquer dans le numéro précédent de notre journal la *Sentinelle* quelques spécimens d'une rare beauté, et qui certes manquent à leurs collections. Parmi ces huîtres perlières, il en est une que nous signalons à leur bienveillante attention, ce sont ces délicieuses *pédales de fleur*. D'ailleurs, l'avenir leur en réserve d'autres.

Puissent les lottus ne pas les attribuer à l'orthographe défectueuse de nos collaborateurs.
(*Réd.*)

Cartes du parti. Nous rappelons à tous les socialistes de la Chaux-de-Fonds qu'en application du nouveau règlement et pour la bonne organisation du parti il serait bon qu'ils se fissent inscrire le plus nombreux possible sur le registre des membres du parti. Cette inscription donne droit à la carte du parti moyennant paiement d'une cotisation annuelle d'un franc.

La Commission politique.

Editeur responsable de la SENTINELLE:

C. NAINE, Chaux-de-Fonds
Cercle Ouvrier, Rue de la SERRE 35^a

Imprimerie B. MARQUIS, Porrentruy.

Lampes



Quinquets
Lampes } pour horlogers
Lampes à colonne
Lampes à suspension
Calorifères à pétrole

L. TIROZZI

21, Rue Léopold-Robert 21
CHAUX-DE-FONDS

La Ménagère

Société Coopérative d'approvisionnement

Tous les coopérateurs, ainsi que toute personne, désirant se fournir de

Pommes de terre

Magnun ou Impératore, au prix de fr. 6.50 les 100 kilos, au comptant, rendus au domicile, sont priés de s'inscrire aux adresses ci-dessous, le plus promptement possible.

CERCLE OUVRIER, Serre 35a Ld. DAUM, Numa-Droz 16
Jules BERNARD, Doubs 137, 2me étage

Vente d'un outillage pour mécaniciens

L'administration de la faillite **Les fils de Dalphon Favre, à Boveresse**, offre à vendre en bloc, par lots ou en détail le matériel de l'atelier de mécanique de la maison Les fils de Dalphon Favre, consistant en tours, tours à fileter, burins-fixes, lapidaire, tours à tourner, tours anglais, tours aux platines, tours à polir, machines diverses à tailler, à percer, limeuses, raboteuses, outils, étaux, filières, une bascule, 2 machines pour monteurs de boîtes, 2 machines à tailler les fraises, machines à percer les pierres, installations, transmissions, poulies, etc., etc. Dans le cas où tout ou partie du matériel n'aurait pas trouvé preneur auparavant, les objets restants seront vendus par enchères à **Boveresse, Mercredi, 29 octobre 1902, dès 9 1/2 heures du matin.**

Pour visiter le dit outillage, s'adresser à M. Aurèle FAVRE, à Boveresse, et pour tous autres renseignements, au notaire VAUCHER, à Fleurier, administrateur de la masse.

Môtiers, le 20 septembre 1902.

H-2433-N

Le préposé aux faillites :
P. HAINARD.

Nouveau = Nouveau

Coupe-foudre, taille légumes merveilleux pour la cuisine. Invention brevetée. Coupe les légumes, les oignons, etc., avec une rapidité surprenante en morceaux aussi petits que l'on veut. Plus besoin de hachoir! 10 couteaux du meilleur acier coupent à la fois!! Invention qui ne se laisse pas dépasser, pour la maison, les hôtels, etc. (Partout succès immense). Nettoyement commode et immédiat. Prix: seulement fr. 3.75. Envoi contre remboursement. — Auguste LAMBERT, seul expéditeur, à Zurich III.

Incontinence d'urine

Si je n'ai pas écrit plus tôt, c'est qu'avant tout je désirais voir si le résultat obtenu par votre traitement par correspondance était bien définitif. Je craignais toujours une rechute, mais elle ne s'est heureusement pas produite et je suis heureuse, messieurs, de pouvoir vous annoncer la guérison de mes fillettes, âgées de 6 à 10 ans; elles ne mouillent plus leur lit. Je vous remercie de vos soins de tout l'intérêt que vous m'avez témoigné. Biolley-Orjullas s. Echallens, Vaud, le 23 mai 1901. Mme Lydie Thélin. Le soussigné atteste la vérité de la signature ci-dessus, Biolley-Orjullaz, le 23 mai 1901. Ele Dory, secrétaire municipal. Adresse: *Polyclinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris.*

Carnets de fruiterie

à l'Imprimerie Marquis-Laubscher

ŒUVRES DE WAGNER

présentées et commentées par
M. Edmond BEAUJON

Exécution de fragments:

Piano: Mme Lambert-Gentil, prof.
Violoncelle: M. H. Vuilleumier,
Violon: M. Max Hausmann.

Lundi 13 Octobre, à 8 1/2 h.

Le Vaisseau fantôme

Abonnement aux 3 séances fr. 3.—
Une séance isolée fr. 1.50
BILLETS: Magasins de MM.
Beck, Chopard et Perregaux.

Boulangerie Coopérative

Chaux-de-Fonds

Demande un excellent boulanger marié, comme ouvrier chef et desservant. Entrée en fonctions le 1er janvier 1903.

Adresser les offres par écrit jusqu'au 20 courant, chez le président, M. Jacob Schweizer, rue A. M. Puget 19, lequel donnera tous les renseignements.

J.-E. BEAUJON

Cave, Rue Neuve 9

MOU

d'Auvernier
Premier choix

Favorisez

l'industrie suisse

Régulateurs

très soignés, de toute beauté, fabrication suisse, se trouve en grand choix chez A. L. DUBOIS, 14, Numa-Droz, 14, La Chaux-de-Fonds, à des prix très modérés.

Se recommande.

En 2-8 iours

les goîtres et toute grosseur au cou disparaissent: 1 flacon à 2 fr. de mon eau antigoi-treuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnement et dureté d'oreilles,

1 flacon, 2 fr.

S. FISCHER, médecin-praticien, à GRUB, (Appenzell Rh.-Ex.).

En cas de décès

plus de démarches à faire

S'adresser directement à la Maison

Louis Leuba

Rue Léopold-Robert 16

La CHAUX-DE-FONDS

Etat-civil, Cercueils, Foucoyeurs
Transports, etc. Téléphone 872

On se rend à domicile

Monuments funéraires

Les timbres impôts

de la

Commune de la Chaux-de-Fonds

sont en vente dans les magasins ci-après:

- MM. R. Häfeli & Cie, librairie, Léopold-Robert, 13 bis.
A. Winterfeld, épicerie, Léopold-Robert 59.
Société de consommation, Jaquet-Droz, 27.
MM. Fuog-Wägeli, tabacs, Place de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Guinand & Dupuis, épicerie, Place Neuve, 4.
A. Courvoisier, imprimerie-librairie, Marché, 1.
Gruthi romand, 1er Mars, 7 a.
Toriani-Gobet, épicerie, 1er Mars, 16 b.
David Hirsig, épicerie, Versoix, 7.
Alfred Zimmermann, Numa-Droz, 12.
Alfred Jaccard, épicerie, Numa-Droz, 45.
Henri Augsburg, tabacs, Numa-Droz, 89.
Société de consommation, Numa-Droz, 111.
Société de consommation, Parc 54.
MM. Charles-François Redard, boulangerie et épicerie, Parc 11.
Emile Bachmann, magasin de fers, Léopold-Robert, 26.
M. A. Wille-Notz, épicerie, Balance 10.
Boucherie sociale, Ronde, 4.
Grefte des prud'hommes, Hôtel judiciaire, Léopold-Robert, 3.
Cuisine populaire, Collège, 11.
M. A. Dubois, débit de sel, Collège, 13.
Société de consommation, Industrie 1 et rue du Nord, 17.
M. A. Perret-Savoie, épicerie, Charrière, 4.
Jean Weber, épicerie, Fritz-Courvoisier, 4.
A. Schneider-Robert, épicerie, Fritz-Courvoisier, 20.

LIQUIDATION

d'un

Magasin d'Ameublement

Le soussigné offre à liquider son stock actuel de meubles de chambres à manger, chambres à coucher, divans, literie, crins, plumes et duvets, meubles de fantaisie, passementeries, étoffes d'ameublement et autres articles trop long à détailler. Le tout en bonne qualité.

Les amateurs sont invités à se rendre compte par eux-mêmes des avantages qu'offre cette liquidation qui doit se faire dans un temps relativement court.

Emile HARTMANN, tapissier,
14, Rue de la Balance, 14.

SAGNE - JUILLARD

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robert, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE

Bijouterie
Alliances 18 Kts
Montres
RÉGULATEURS
COUCOUS
RÉVEILS
PENDULES

Réparations Garantie absolue

AU LION

AU LION

Immense choix de

CHAUSSURES

AU LION

10, Place Neuve, 10

G. STUSSI.

AU LION

AU LION

Belle maculature

au bureau de La SENTINELLE, Chaux-de-Fonds

Ouvriers, approvisionnez-vous chez les négociants qui favorisent otre journal de leurs annonces